

Pour en savoir plus...

J'appelle le **3646** pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.

*(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Je retrouve toutes les informations sur le service social sur

 **ameli.fr**
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Je note les contacts utiles au sein **du service social :**

mon
parcours
d'assuré



SERVICE SOCIAL

mon
parcours
d'assuré

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage. Son objectif : m'aider à agir sur ma santé à comprendre et à anticiper mes dépenses.

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.

Je suis en arrêt de travail



Ces questions que je me pose

par rapport à ma situation

Je suis en arrêt de travail

- Je me pose des questions sur mes indemnités journalières (durée, montant, ...)
- Je m'interroge sur la prise en charge de mes soins, les démarches à réaliser
- Je suis préoccupé(e) par mon état de santé
- Je m'inquiète des répercussions sur mes ressources, ma famille/mes proches, mon quotidien, ...
- Je me pose des questions sur la reprise de mon travail
- J'ai besoin d'en parler, d'être conseillé(e), d'être accompagné(e)



Ce que le service social

fait pour moi

L'assistant(e) social(e)

- Me reçoit, m'écoute en toute confidentialité et recherche avec moi les solutions les plus adaptées
- M'aide à exprimer mes craintes, mes difficultés, mes besoins
- M'informe sur les droits et les aides pour mes dépenses de santé
- M'oriente et me guide dans mes démarches pour mes indemnités journalières, ma complémentaire santé, mes soins, mon retour au travail
- Me propose d'échanger avec d'autres personnes en arrêt de travail
- M'accompagne tout au long de mon arrêt de travail

Ce que je fais

en tant qu'assuré



Le service social m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées quelles que soient mes difficultés.

- Je fournis les documents demandés par l'Assurance Maladie
- Je participe aux réunions d'informations et d'échanges proposées
- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e)
- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction



BON À SAVOIR

le service social me contacte après 3 mois d'arrêt de travail. Il me propose une réunion d'informations et d'échanges et/ou un entretien individuel.